

Le Coquardit



N° 17 – Décembre 2012

Journal d'informations de la commune de Paudex

Edition: Municipalité de Paudex

Impression: Imprimerie et Chronique de Lavaux

Tous ensemble ou chacun pour soi?

Les récentes discussions autour de la mise en place de la taxe au sac dans nos communes sont l'occasion de revenir sur le mode de financement des services publics. Les différentes tâches qui sont assurées par l'administration, éducation, social, voirie, sécurité, formation, transport, etc. peuvent être financées de deux manières principales:

- Par l'impôt, qui mutualise les coûts sur l'ensemble de la communauté et garantit une solidarité certaine, chacun payant en fonction de ses

moyens, indépendamment de l'usage. Cela permet à une partie importante de la population qui ne paie pas d'impôts de bénéficier de prestations sans avoir à en assumer les coûts.

- Par la perception de taxes spécifiques, consistant à faire payer à chacun les prestations selon l'usage qui en est fait, et sans tenir compte des différences de revenus.

Historiquement, l'impôt a servi à financer les services communs d'une manière simple

et socialement équitable. Dès lors que l'utilisation de ces services tend à s'écarter de la norme prévue, par exemple lorsqu'on produit plus de déchets, ou qu'on ne les trie pas suffisamment, c'est le système de taxes qui est imposé à la population comme moyen «punitif» pour forcer des changements de comportements.

S'il est vraisemblablement trop tard pour échapper à la taxe au sac qui nous est imposée, nous pouvons encore préserver la solidarité qui existe dans d'autres domaines en faisant chacun

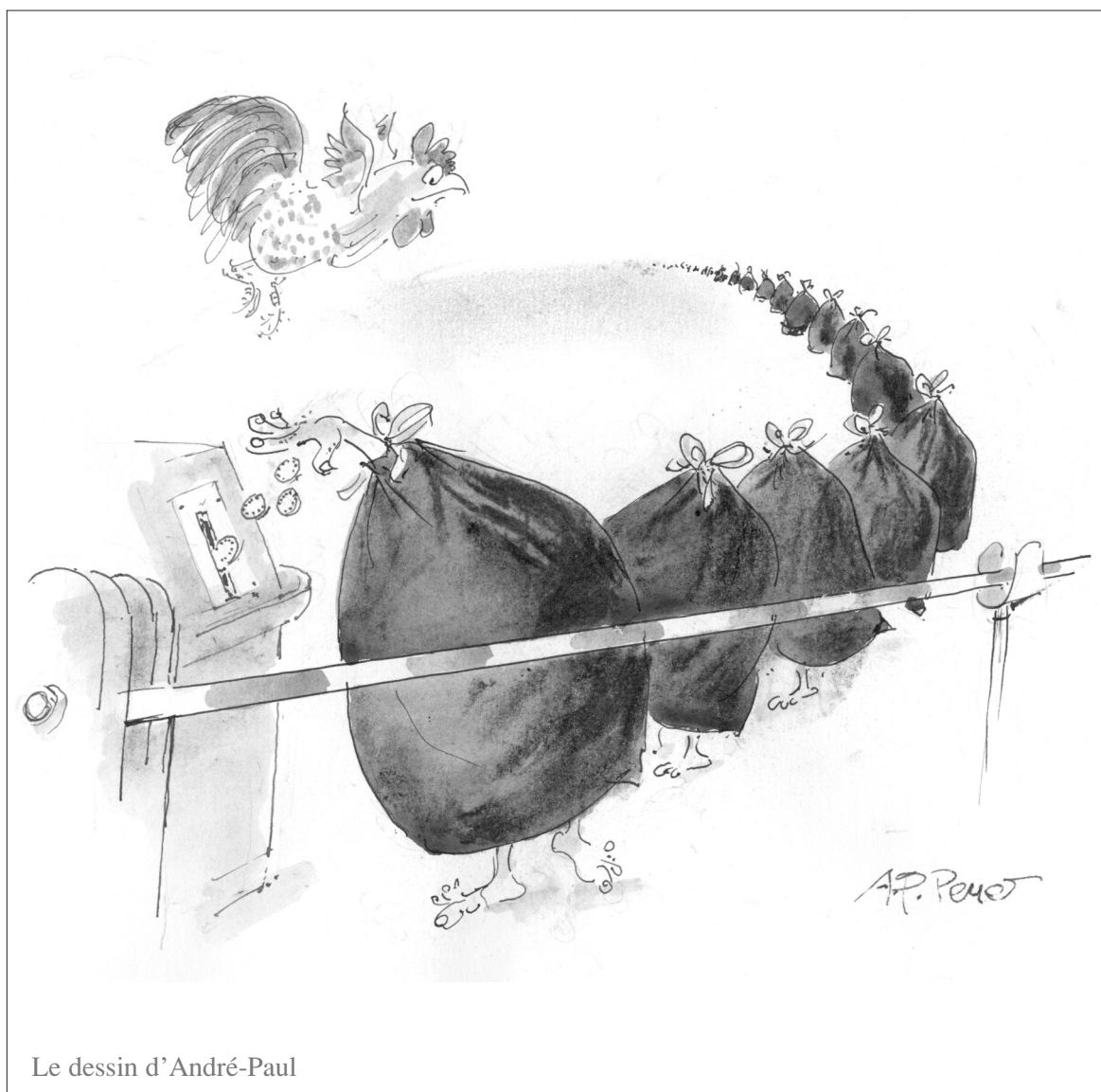
à notre niveau ce qui est en notre pouvoir pour assurer une utilisation raisonnable des ressources, maintenir un cadre de vie agréable et respecter les autres. Ainsi nous pourrions continuer à bénéficier d'un financement des services publics supportable pour tous, pour la qualité de vie dans notre commune et le bien-être de ses habitants.

Jean-François Spring
Président du
Conseil communal

Paudex et la taxe au sac

Pour respecter la loi, notre commune devra prochainement introduire un système de financement des déchets respectant le principe de causalité. C'est en 1997 que ce principe a été introduit dans la législation fédérale (Loi fédérale de la Protection de l'Environnement). Si un délai de 5 ans est généralement admis pour se conformer aux nouvelles normes légales, cela fait donc 10 ans que la Commune de Paudex, à l'instar de la majorité des communes vaudoises, n'est pas en conformité avec la loi. Afin de remédier à cette lacune, c'est sous l'impulsion de Lausanne Région qu'un concept harmonisé, permettant l'introduction facilitée de la taxe au sac dans environ deux cents communes vaudoises, a vu le jour dans le courant de cette année. La Municipalité de Paudex a décidé d'adhérer à cette solution, tout comme les Municipalités des communes voisines.

Suite en page 2



Le dessin d'André-Paul

Taxe au sac: rendez-vous le 4 mars 2013

La taxe au sac permet de répondre au principe de causalité sans grandes dépenses supplémentaires par rapport au système actuel, contrairement à la taxe au poids qui demande une infrastructure onéreuse tant pour son installation que pour son entretien. De plus, la taxe au poids présuppose la suppression du ramassage porte-à-porte, les gens devant se rendre vers les points de collecte équipés de systèmes de pesage.

Clarification nécessaire

La gestion et le financement des déchets est de la compétence des communes, ce qui signifie qu'un règlement qui en définit les grandes lignes doit être rédigé par la Municipalité. Il sera ensuite accepté par l'organe législatif. Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre dernier, la Municipa-

lité a présenté un préavis concernant l'introduction de cette taxe au sac ainsi que son règlement. La commission ad hoc qui s'est penchée sur ce sujet recommanda l'acceptation du préavis. Des conseillers ont exprimé leur mécontentement face à l'introduction d'un système qu'ils considéraient comme compliqué, peu social et pouvant engendrer des dépôts de déchets sauvages. Un certain nombre de questions sur la taxe forfaitaire proposée par la Municipalité basée sur le volume des bâtiments, ont été posées. Voyant qu'aucune personne du Conseil ne prenait la parole en faveur de l'objet présenté, et face au risque de refus, la Municipalité a préféré retirer son préavis.

À la suite de cette séance, des articles sur ce sujet ont paru dans la presse locale et contenaient quelques inexacitudes. Pour cette raison, il convient de clarifier les

points suivants : une interprétation par le Tribunal fédéral de la loi en vigueur requiert que le financement de la gestion des déchets soit, pour un minimum de 40% des coûts, assuré par la perception d'une taxe causale (taxe au sac ou au poids), le solde pouvant être financé par une taxe forfaitaire (maximum 60%). Les déchets de voirie (issus des poubelles publiques et du balayage des rues) peuvent être financés par la fiscalité, leurs détenteurs n'étant pas connus. Si l'entier des coûts devait être assuré par la taxe causale, le coût d'un sac poubelle de 35 litres avoisinerait les 5 francs, et on n'ose imaginer les comportements inappropriés que cela engendrerait.

Taxe forfaitaire au m³ ECA

En ce qui concerne la taxe forfaitaire, la Municipalité propose que celle-ci soit déterminée en fonction du volume bâti (m³ ECA)

des bâtiments. Ce choix est motivé par les éléments suivants: les données sont disponibles, facilement utilisables et demandent peu de mise à jour; les coûts administratifs sont moins importants que la perception d'une taxe à l'habitant ou au ménage, enfin, la taxation des entreprises est facilitée.

Afin d'éviter que Paudex soit la déchetterie gratuite des habitants des communes voisines qui vont introduire la taxe au sac dès le premier janvier 2013, la Municipalité souhaite agir sans trop tarder. Par conséquent, un préavis proposant une mise en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} mai 2013 sera (re)présenté au Conseil communal le 4 mars prochain. Des actions de communication à la population, aux commerces et aux entreprises auront lieu au début du printemps.

Gérald Fontannaz
municipal

Concept énergétique

Au deuxième semestre 2009, le Département de la sécurité et de l'environnement lançait le programme «concept énergétique pour les communes vaudoises». Celui-ci découle de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) et vise à encourager les communes à participer à la politique énergétique de notre canton. Dans un souci de répondre aux défis

actuels et futurs en matière de consommation d'énergie, la Municipalité a décidé de participer à cette action en rédigeant le concept énergétique de Paudex. C'est avec l'aide de M. Ernest Zwald, de l'entreprise ATIBA à Chigny, que ce document a vu le jour cette année. Il peut être consulté sur le site internet www.paudex.ch, sous l'onglet

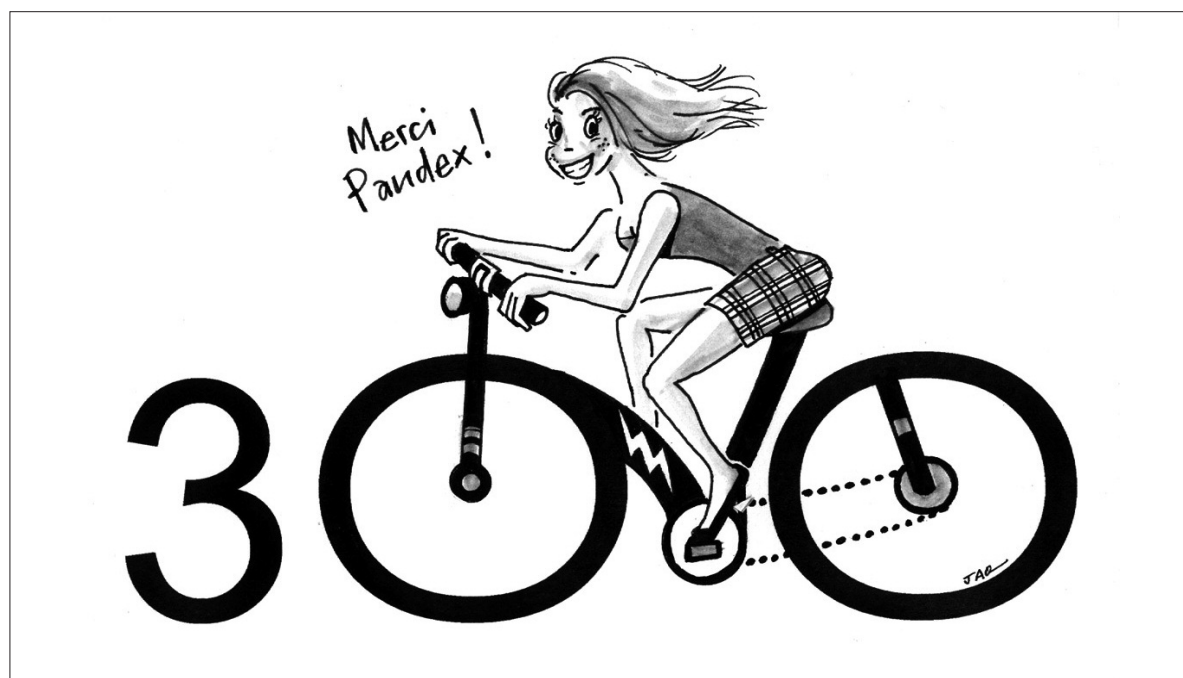
«services communaux», puis «environnement».

Ceci n'est une surprise pour personne, l'analyse montre que nous consommons beaucoup d'énergie sur le territoire de la commune. Des actions visant à diminuer notre consommation doivent être entreprises. La Municipalité envisage donc de prendre des mesures allant dans ce sens

au travers du concept énergétique. Si certaines d'entre elles existent déjà, comme par exemple des aménagements facilitant la mobilité douce, ou encore la création récente du Fonds pour l'énergie et le développement durable encourageant la pose de capteurs thermiques ou photovoltaïques, d'autres mesures sont à considérer. Citons, entre autres, la rénovation du collège et du complexe communal selon des normes énergétiques élevées, l'attribution de subvention lors de remplacement des chauffages électriques (directs ou hydrauliques), à mazout et à gaz par des énergies renouvelables, ou la prise en compte des critères écologiques lors d'appels d'offres ou d'achats. Certaines de ces mesures doivent encore faire l'objet de préavis ou de directives municipales, d'autres seront tout prochainement mises en œuvre.

Nous vous encourageons vivement à consulter ce concept énergétique, et si besoin, à demander des compléments d'information à l'Administration communale.

G. F. municipal



300 francs de subvention lors de l'achat d'un vélo électrique!

Finances communales

PREAMBULE: Vous avez pu lire, dans la presse, ces derniers temps, que certaines municipalités sont préoccupées, à l'heure où elles bouclent leurs prévisions budgétaires, car leurs budgets communaux passent au rouge.

Elles sont lassées des incessants reports de charge du Canton qui réduisent fortement leur marge de manœuvre puisqu'elles disposent de moins en moins de moyens propres pour financer le ménage communal ainsi que les investissements nécessaires à leur développement. Elles ont le sentiment que le Canton, qui proclame sa bonne santé financière, a pu redresser ses finances grâce à leur soutien, puisque, depuis 2003, les communes, dans un élan de solidarité, ont accepté de revoir à la hausse leur participation à la facture sociale en prenant 50% de cette dernière, alors qu'auparavant elles ne s'acquittaient que de 33%.

Pour illustrer ce qui précède il convient de préciser, que depuis

2003 les communes ont payé au Canton presque 2 milliards de francs.

En résumé, la situation financière de nombreuses communes se péjore alors que le Canton a redressé ses finances, puisque 2011 est le 7^e exercice positif, après 15 ans de déficit.

SIX GRIEFS: La liste des principaux griefs peut se résumer comme suit:

- la répartition canton/communes de la facture sociale,
- l'augmentation constante de cette dernière,
- la péréquation intercommunale,
- le financement des écoles de musique, des garderies et unités d'accueil pour écoliers,
- le coût des routes héritées du canton,
- la participation à la facture cantonale des coûts de la réforme policière.

Les deux poids lourds de cette liste sont la facture sociale et la péréquation intercommunale.

Social + Péréquation en % des rentrées fiscales (en 1000 francs; 1'907 = 1'907'000)

Année	Social (S)	Péréquation (P)	Total	Rentrées fiscales	
				S + P	(S + P) en %
2003	1'907	2'417	4'324	7'061	61 %
2004	2'571	1'480	4'051	6'428	63 %
2005	2'638	1'194	3'822	6'051	63 %
2006	3'187	1'072	4'259	7'418	57 %
2007	3'810	1'526	5'336	9'198	58 %
2008	3'081	1'348	4'429	8'484	52 %
2009	4'437	2'037	6'474	11'463	57 %
2010	5'066	2'171	7'237	11'742	62 %
2011	3'985	1'971	5'956	10'156	59 %
2012 (*)	4'725	2'200	6'925	9'192	75 %
2013 (*)	4'311	2'002	6'313	6'313	64 %

(*) estimations selon budget

De 2003 à 2013, le social et la péréquation représentent 61% de nos rentrées fiscales

Déchèterie reconstruite

Dans la soirée du 18 mars 2012, la déchetterie du tennis à Paudex partait en fumée suite à un incendie dont on ne connaîtra jamais la cause. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, le local attenant a été épargné et les machines – tracteur, gluton et autres – n'ont pas été touchées. Le 18 novembre, le chantier devrait être terminé et tout sera rentré dans l'ordre. Pendant ces

huit mois, la collecte des déchets a été assurée grâce à des containers de fortune mis sur deux places de parc. Coût de l'opération: 65'000 fr pour la reconstruction et 14'000 fr pour la matériel, soit 79'000 fr au total, entièrement pris en charge par l'ECA. Tout est bien qui finit bien, quoiqu'il soit un peu rageant de ne pas savoir le pourquoi et le comment de cet incendie.

SOUHAITS: Il nous semble essentiel que la répartition de la facture sociale soit revue et que la péréquation intercommunale soit réexaminée. Il est certain qu'un transfert de charges ne résoudra pas, pour le contribuable vaudois, le problème global des impôts. Dès lors, la piste de la réduction de certaines dépenses devrait être priorisée.

ILLUSTRATION: Nous nous sommes livrés à une simulation en ramenant la facture sociale à charge des communes de 50% à 33%.

Si nous étions restés à 33% pendant toute cette période les liquidités à

notre disposition nous auraient permis d'autofinancer largement tous les investissements que nous serons appelés à faire dans les prochaines années.

Il est donc impératif de revenir à une répartition plus normale entre Canton et communes afin de nous permettre de financer sereinement notre développement.

MESURES: L'Union des Communes Vaudoises dont nous faisons partie travaille dans ce sens et négocie avec le Canton.

Sergé Reichen, syndic

Simulation avec social à 33% (en 1000 francs; 1'907 = 1'907'000)

Année	Social		Différence (1)	Résultat comptes annuels (2)	
	50 %	33 %		Social 50 %	Social 33 %
2003	1'907	1'259	648	- 443	+ 205
2004	2'571	1'697	874	- 545	+ 329
2005	2'638	1'741	897	- 661	+ 236
2006	3'187	2'103	1'084	+ 443	+ 1'527
2007	3'810	2'515	1'295	+ 283	+ 1'578
2008	3'081	2'033	1'048	- 482	+ 566
2009	4'437	2'928	1'509	+ 76	+ 1'585
2010	5'066	3'344	1'722	+ 436	+ 2'158
2011	3'985	2'630	1'355	- 1'024	+ 331
2012 (*)	4'725	3'119	1'606	- 1'899	+ 293
2013 (*)	4'311	2'845	1'466	- 864	+ 602
Total			13'504		

(*) estimations selon budget

1. La différence correspond aux liquidités supplémentaires dont la commune aurait pu disposer si la facture sociale était restée à 33%. Nous aurions disposé de 13'504'000 fr de plus.

2. Avec la facture sociale à 50% comme aujourd'hui, les comptes de la commune bouclent 7 ans sur 11 avec un déficit. Si la facture sociale était restée à 33 %, les comptes seraient toujours restés bénéficiaires.

Impôts sur les chiens en 2013

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils doivent annoncer au Greffe municipal jusqu'au **vendredi 4 janvier 2013:**

- les chiens achetés ou reçus en 2012;
- les chiens nés en 2012 (date de naissance exacte) et restés en leur possession;
- les chiens abattus, vendus ou donnés en 2012;
- les chiens qui n'ont pas été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2012 et antérieurement, restés chez le

même propriétaire, sont inscrits d'office, par conséquent, il n'est pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

Les chiens décédés, vendus ou donnés avant le 30 juin 2013, seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel. Les chiens acquis après le 30 juin 2013, seront assujettis à la moitié de l'impôt annuel.

L'impôt communal est de fr. 75.-; l'impôt cantonal est de fr. 100.-.

Le Greffe municipal

La Chronique de Paudex

Mars à décembre 2012



1. Concert à Pully d'un musicien de Paudex

Dimanche 11 mars 2012: A l'Eglise de Chamblandes, Nicola Battaglia a donné un «Duo Concert» superbe au Cor et Cor des Alpes. Accompagné à l'orgue par Anne-Claude Burnand, il a interprété des œuvres de Bach, Jean Dätwyler, Weber, Mendelsohn, Saint-Saens et Strauss. Puis Nicola Battaglia a expliqué au public (notre photo) l'histoire et la technique du Cor des Alpes. Paudèziens, qui empruntez le trottoir de la Route du Simplon, arrêtez-vous au Numéro 10 ! Vous avez toutes les chances d'entendre Nicola, le «Paudèzien de Palerme», musicien doué, répéter Bach ou Telemann.



2. Inauguration de la garderie «les petits pas»

28 mars 2012: «On se croirait dans une maison de poupée, c'est coloré et confortable, ma fille sera bien accueillie» nous confie une jeune maman, lors de l'inauguration de la nouvelle garderie «les petits pas». C'est vrai que, à la fois cosy et spacieuse, la garderie est une réussite architecturale d'intérieur. Une nouvelle structure gérée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

Dans son discours de bienvenue, la municipale des écoles et de la jeunesse, Arielle Martin, salua la présence dans la très nombreuse assemblée, des autorités de Pully et Belmont, de Lausanne Région (Jean-Claude Glardon, président de la Commission de la petite enfance et Fabienne Saugy), des responsables de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, des directeurs des Ecoles de Pully, Paudex, Belmont, de Serge Voruz, syndic honoraire de Paudex et des commissaires du Conseil communal qui ont permis le démarrage du projet.

Christiane Lambert, administratrice de la Fondation de l'enfance, le bureau d'architecte Danilo Mondada et la directrice de la structure Valentine Liardet prirent également la parole.

«Les petits pas», un nom qui exprime bien le développement du petit enfant, qui a besoin de temps pour expérimenter, pour faire des connexions, pour que les liens se mettent en place», telle fut la conclusion du propos d'Arielle Martin.

3. La Fête à Paudex

Samedi 30 juin: La traditionnelle Fête à Paudex à la Route de La Bordinette et Campagne Marcel remporta son succès habituel. Un vide-grenier et marché aux Jouets ouvrit le programme, suivi d'une aubade de la Fanfare de Pully. Après le discours du syndic Serge Reichen, l'indispensable lâcher de ballons. Puis le repas avant de danser sur les rythmes du groupe «Traction à Vent». Avec son exposition «Déclics», Romande Energie participa à la fête, recommandant le développement durable.



4. Fête nationale du 1^{er} août

Avant la pluie, la fête fut belle à l'embouchure de la Paudèze. L'animation fut assurée par Nathalie et le discours par Jean-François Spring, président du Conseil communal (sur notre photo, à côté de la municipale Arielle Martin). Entre autres vertus helvétiques, Jean-François salua la solidarité, la camaraderie sinon l'amitié qui régissent entre tous ces concitoyens.



5. Denner dérange

Le 29 septembre 2012, au nom d'une bonne trentaine de locataires des chemins de la Charretaz et rue de la Fontaine, tous cosignataires de la lettre, Jean-François Gonthier adressa une réclamation au magasin Denner de Paudex et à la Caisse de Pensions Migros (CPM), propriétaire. Cette réclamation concerne les dérangements (bruit et occupation de places) occasionnés par les livraisons, chargements, déchargements effectués à 4h00 le matin et à midi. La Commune est au courant de cette démarche. Aux dernières nouvelles, les réponses de Denner et de CPM paraissent ouvertes et apaisantes. Souhaitons que le quartier retrouve sa sérénité et sa qualité de vie. Sur notre photo, un aperçu des mouvements de camions.



6. Festivités de fin d'année

Le grand loto de Paudex, dont le bénéfice sera versé intégralement au camp de ski des écoles de Paudex, a eu lieu vendredi 23 novembre 2012. Le Noël des Ecoles se fêtera à la grande salle le 16 décembre 2012 à 18 heures. Quelques jours avant, la date n'est pas encore fixée, la raclette des commerçants de Paudex et le vin d'honneur de la Municipalité feront le bonheur de tous les citoyens. Sur notre photo, le syndic Serge Reichen à l'ouvrage le 11 décembre 2011 à la place de la Fontaine. Sans oublier le convivial et chaleureux calendrier de l'Avent et le bal des Pompiers du Petit Nouvel-An.

Bonnes fêtes de fin d'année!

► Migrants: rendre les choses supportables

Difficile problème des migrants à la Damataire. Socialement et politiquement, le problème est délicat. Ces gens sont là et on ne peut pas les laisser moisir dans des conditions «pousse-au-crime» comme on ne peut pas les accueillir à bras ouvert pour ne pas faire envie à toute l'Afrique de débarquer ici. Dans ce sac de nœuds, Paudex et les communes voisines ont choisi le pragmatisme. Paudex a organisé un chantier d'occupation (travaux d'utilité publique) qui a permis d'occuper quatre migrants pendant 2x15 jours. Pully et Lutry ont suivi

l'exemple. L'expérience a été positive. Un contact plus détendu a été créé avec la population, qui a pu voir ces jeunes hommes à l'œuvre. Pour l'an prochain, même projet avec une petite somme portée au budget.

Dans la région, l'Association des bénévoles pour les requérants d'asile de la Damataire (Abrad) fait aussi un très bon travail de relation publique. Elle a pour but d'améliorer la qualité de vie des requérants, tout en facilitant les relations avec la population locale. Visites à la Damataire, café-contacts pour

les requérants à la cure de Lutry, foot à Rochettaz, activités une ou deux demi-journées par semaine. Une enseignante bénévole donne des cours de français les jeudis et vendredis matin dans le local du tennis mis à disposition par la commune de Paudex. A noter aussi le remarquable travail d'accompagnement du Dr. Michel Campiche, médecin à la retraite. Fausto Berto, pasteur, responsable de Présence et solidarité pour la région de la Paudèze, préside cette Association qui, par ailleurs, est totalement indépendante en

matière politique et confessionnelle.

Ces efforts sont payants tant pour la plus élémentaire humanité que pour la sécurité. On assure ainsi une existence humainement plus supportable pour des gens dans des situations très précaires. Côté sécurité, la police n'a rien à signaler de particulier. Les relations sont sans histoire et il n'y a eu aucune plainte du voisinage enregistrée à ce jour. Preuve que la cohabitation fonctionne.

Cl.Q.

► Passeport vacances

Moi Julien 12 ans: C'est le début des vacances d'été. Pour ne pas rester à ne rien faire, je me suis inscrit au «passeport vacances».

Aujourd'hui, c'est l'activité «pêche» à Paudex. Rendez-vous à l'arrêt du bus, devant chez «Nespresso». Pas si facile que ça d'arriver à l'heure! Certains se déplacent tout seuls. Il y en a qui ont pris le bus «à l'envers» et sont arrivés du côté de Renens!

Mais ça y est, nous voilà tous au bord de l'eau! Je découvre ma canne à pêche et son moulinet! Impossible à manœuvrer! Le fil se déroule tout seul quand ce n'est pas du tout le moment. Et pour lancer, il faut se concentrer! Heureusement, je me suis fait un nouveau copain qui adore mettre les asticots, car moi, c'est pas trop mon truc! Vers midi, on a déjà deux perches, mais ça ne va pas suffire pour le pique-nique! Heureusement qu'ils ont prévu des saucisses!!

Moi, Antoine 8 ans: Aujourd'hui, c'est «balade en forêt». On part dans un superbe car, direction le Pied du Jura. Avec nous deux accompagnants «nature» Isabelle Favre pour les champignons et Claude Quartier pour les arbres.

On arrive dans une jolie petite clairière avec une cabane. Claude nous demande d'aller chercher des champignons et nous voilà dans les bois. Y'en a qui en trouvent tout plein! Quand on rapporte notre cueillette, Isabelle nous montre ce qui est bon à manger ou pas. Elle nous fait même goûter un champignon qui fait de l'électricité sur la langue!

Claude nous donne une feuille à remplir. Il y a plein de questions. Par exemple: «A quoi sert la forêt?» Pas facile de répondre... Je me demande s'il les a trouvées sur internet ses questions?!

Arielle Martin, Municipale



► Animations diverses

Chars des vendanges: Alain Blanc, Jean-Marc Favre, Michel Pilet et Leila Schneider ont été les réalisateurs enthousiastes des deux chars présentés à la Fête des Vendanges de Lutry par l'école de Paudex. Grâce à eux et à l'excellente figuration des deux classes enfantines, les chansons *Petit Papa Noël* et *Au clair de la lune* ont été superbement «mises en musique». Merci aux concepteurs et aux écoles pour leur participation appréciée par un nombreux public.

Journée de la personne âgée: Paudex participe à sa manière à l'année européenne du vieillissement actif et de la solida-

rité intergénérationnelle. Deux possibilités ont été offertes: partager le repas de midi avec les enfants de l'UAPE; partager le goûter à la garderie «les petits pas». 28 repas ou goûters sur 4 jours ont été proposés au plus de 70 ans, du 12 au 16 novembre. L'offre a eu du succès. Réciproquement, les enfants de l'UAPE sont présents au thé des Aînés.

Croisière 2013! Après une année de pause, c'est reparti pour la croisière lémanique. Elle aura lieu l'après-midi du 31 août 2013. Départ de Pully à 13h30, escale à Thonon, souper et retour sur Pully à 20h30.



Découvrir le lac et la forêt au Passeport vacances.

► Vallon de la Paudèze: équipement

En août cette année les travaux d'aménagement ont commencé à la route du Simplon I. Faisant suite au préavis 10.2010, l'objectif de ces travaux est d'équiper le futur quartier du «Vallon de la Paudèze» en eaux usées, eaux claires, eau potable, électricité et autres services nécessaires.

La première partie des travaux de ce chantier est à présent terminée. Les canalisations d'eaux usées, claires et potables ont été posées et mises en service. Les tubes souterrains pour l'électricité, téléphone, télévision et multimédia sont installés. Ainsi, les services industriels et autres entreprises concernées peuvent installer les équipements néces-

saires pour servir les futurs logements de ce quartier.

Nous avons profité de l'accalmie de l'été pour commencer ce chantier et déranger le moins possible les usagers de ce quartier. Grâce au suivi et professionnalisme des entreprises et bureaux d'ingénieurs engagés, les travaux se sont déroulés dans un temps optimal, et ce, malgré plusieurs imprévus rencontrés.

Outres l'équipement du futur quartier, ces travaux ont aussi permis de renforcer et d'améliorer nos canalisations existantes d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau potable.

Farhad Kehtari Municipal
Services industriels

► Emondage des haies, élagage des arbres

Information aux propriétaires fonciers. La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de la propriété;
- b) à une hauteur maximale de 0,60 mètre lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur;
- b) au bord des trottoirs; à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le **31 juillet 2013**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'article 15 du règlement précité. La commune peut toutefois accorder des délais différenciés en fonction de l'emplacement des haies et arbres dont il est question et de la gêne qu'ils peuvent occasionner.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité



Tailler les haies: des règles à respecter.

► Détection des fuites d'eau

Suite à l'acceptation du préavis 02-2012, l'installation du système Lorno de surveillance intelligente du réseau d'eau a commencé depuis le mois d'octobre.

Ainsi plusieurs bornes hydrantes de notre commune ont été équipées avec des «hydrophones», qui sont en permanence à l'écoute du bruit de l'eau dans nos canalisations. En cas de détection de fuite suite à un bruit anormal, le système émet une alerte nous permettant d'intervenir et effectuer des travaux de réparation rapidement.

Jusqu'à la fin de l'année, les spécialistes effectuent le calibrage et la mise au point du système, pour son entrée en fonction prévue dès le 1^{er} janvier 2013. Ce système sera un outil essentiel pour les services industriels dans sa lutte permanente contre la perte et le gaspillage d'eau potable, de même que pour l'entretien et le maintien de la qualité de nos canalisations et de notre réseau d'eau.

F.K. Services industriels

► +0,81 ct/kWh

Les tarifs de l'électricité valable dès le 01.01.2013 sont déjà disponibles à l'administration communale ou sur le site www.paudex.ch › Services communaux › Services industriels › Tarif 2013 de l'électricité. Le prix moyen de l'électricité en 2013 pour les ménages sera de 22.27 cts par kWh, soit une augmentation d'env. 0.81 cts par kWh en moyenne. Cette augmentation est essentiellement due aux coûts de l'entretien du réseau et l'acheminement de l'électricité jusqu'à notre commune.

Comme en 2012, la fiche tarifaire pour 2013 propose aussi les deux tarifs «Voltasimple» et «Voltadouble», offrant la possibilité de choisir la tarification optimale selon le profil d'utilisation d'électricité pour chaque consommateur. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site www.romande-energie.ch.

Les services industriels de Paudex sont à votre disposition pour tout complément d'information.

F.K., Service industriel

► Allô les eaux: bobo!

Dans 100'000 m³ d'eau traités par une STEP, il y a en moyenne 2 à 3 tonnes de déchets qui ne devraient pas s'y trouver. Il en résulte des dommages mécaniques aux installations, un ralentissement du processus d'épuration et des coûts plus élevés de fonctionnement. Pour diminuer ces incidences néfastes, pratiquons le bon alphabet de l'épuration. Ainsi on ne jette pas dans les toilettes et l'évier: **A**-acides et aliments; **B**-balayures; **C**-cotons-tiges, cigarettes et collants; **D**-décapants; **E**-épluchures, étuis à médicaments; **F**-fil dentaire;

G-gants de ménage; **H**-huiles; **I**-insecticides; **J**-jetables (pansements, rasoirs); **K**-(kangourou?); **L**-langes de bébé; **M**-médicaments, mouchoirs en papier; **N**-nourriture ou noyaux; **O**-ouate; **P**-préservatifs, peinture; **Q**-Q-tips; **R**-restes de repas; **S**-serviettes hygiéniques, sparadraps, solvants; **T**-thermomètres usagés; **U**-ustensiles en plastique; **V**-verre brisé; **W**-(wapiti?); **X**-(xénophobe?); **Y**-pots de yogourt; **Z**-zestes d'orange.

PS: Pour K, W, X on peut sûrement trouver mieux.

► Départ et succession

1993-2012: **Annemarie Bezençon** quitte l'administration communale après 19 ans d'activité. Une retraite anticipée justifiée par l'envie de profiter de la vie. Avec un mari à la retraite, quatre petits enfants, deux à Morges, deux à Lutry et de multiples intérêts, il y a quoi occuper tout son temps.

Annemarie Bezençon arrive avec sa famille à Paudex en 1993. Une année plus tard, la commune cherche à 20% quelqu'un pour s'occuper de l'AVS (alors tâche communale) et pour faire un peu de secrétariat. C'est parfaitement dans les cordes de

la nouvelle habitante qui s'est déjà occupée de l'AVS à Goumoëns-la-Ville. Commence alors une longue et fructueuse collaboration entre Annemarie Bezençon et quatre syndics successifs: MM. Goy, Maurer, Voruz, Reichen.

Responsable des dossiers constructions et des naturalisations, son temps de travail passe à 50%. Très minutieuse, elle gère avec le plus grand soin des dossiers de plus en plus complexes. Ce qui soulage d'autant la Municipalité qui peut faire confiance à 100% à son travail d'orfèvre en la matière. Merci de

cette collaboratrice discrète et efficace qui a œuvré si longtemps et en toute modestie dans les coulisses de Paudex.

Pour la remplacer, **Emmanuelle Damuzzo** a été engagée le 1^{er} août. Cette jeune employée de commerce a fait son apprentissage à la commune de Blonay puis a travaillé presque cinq ans dans un bureau d'architecte de la région. Elle est donc aussi bien au courant de la gestion communale que des dossiers de

constructions. Engagée à 100%, elle reprend les activités de Mme Bezençon et soutiendra le secrétariat général de la commune. Les trois premiers mois se sont bien passés pour tout le monde: «C'est un poste qui me convient, car j'aime le contact et être au service de la population». Venez lui dire bonjour au bureau communal, vous serez bien reçu.

Cl. Q.



Merci à Annemarie Bezençon; bienvenue à Emmanuelle Damuzzo.

► « les petits pas » changement de directrice

Lors de la création de la garderie de Paudex, Valentine Liardet, alors directrice de la Nurserie des Alpes à Pully, avait été sollicitée par Mme Lambert pour participer à l'aménagement de cette nouvelle structure. Prise d'un véritable coup de cœur pour ce lieu, Valentine Liardet n'a pas hésité à proposer sa candidature comme directrice. C'est ainsi qu'elle s'est retrouvée à la tête de deux garderies, ce qui n'était pas un petit défi! Elle n'a ménagé ni son temps ni son énergie pour permettre aux «petits pas» de prendre son envol.

Aujourd'hui, alors que cette structure semble trouver son rythme de croisière, Valentine Liardet, souhaite une vie professionnelle un peu moins trépidante. Elle a décidé de «lâcher son bébé»

et de se consacrer entièrement à la Nurserie des Alpes.

La transition qui aura lieu à Noël a été soigneusement préparée puisque la future directrice, Mme Sonia Falce, est déjà présente une fois par semaine.

En remerciant chaleureusement Valentine Liardet pour tout ce qu'elle a fait pour notre garderie, nous formons nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière ainsi que pour tous ses projets.

Arielle Martin, municipale

Valentine Liardet souhaite, elle aussi, remercier les parents pour la confiance qui lui a été accordée et gardera un souvenir ému des premiers pas des «petits pas»!

► Après Julien, José!

Julien Blum ayant quitté Paudex, son CFC en poche, c'est José Pereira qui lui succède. Ce jeune homme de seize ans, portugais, est né à St Sulpice et vit actuellement avec ses parents à Pully. Il commence un apprentissage de trois ans dans le but d'obtenir un CFC d'agent d'exploitation. Le matin, il travaille à la conciergerie sous les

ordres de Willy Kettel, son maître d'apprentissage et l'après-midi à la voirie, tâche qu'il apprécie tout particulièrement, car José aime être dehors.

«Avant de ma lancer, j'ai fait de courts stages à Paudex et à Renens. J'ai été retenu dans les deux places. Habitant Pully, j'ai préféré venir à Paudex, préférant aussi une petite équipe à une grande unité».

C'est parti! José a commencé son travail le 20 août. Il a suivi ses premiers cours à Marcelin. Il est le plus jeune de sa volée: «Si je révise un peu ça doit marcher!». Ainsi lui et toute l'équipe feront tout pour qu'un troisième Agent d'exploitation soit bien formé à Paudex, qu'il ait plaisir à cet apprentissage et s'en souvienne.



José Pereira, notre nouvel apprenti.



Cl. Q.

Valentine Liardet, première directrice des «petits pas».

Viaduc de Paudex: quel bel ouvrage!

1^{er} août 1923, soit il y aura 90 ans en 2013, les trains de la ligne Lausanne-Simplon roulent pour la première fois dans les deux sens sur le nouveau viaduc de Paudex. Cet ouvrage « d'art », et on verra plus loin combien il mérite son nom, remplace un pont métallique à deux voies, de même portée et au même emplacement, achevé en 1859. Notons cette date! Car ce pont est né à l'aube du développement des chemins de fer en Suisse où le premier train circule en 1847 entre Zürich et Baden. La soixantaine atteinte, devenu trop vieux pour supporter le poids des nouvelles locomotives électriques, il est voué à la démolition. Il aura encore vu passer, en 1919, les premières rames de l'Orient Express qui reliait Londres à Istanbul via Lausanne et le Simplon, ouvert en 1906.

Il y avait deux choix possibles: refaire un pont métallique ou

construire un viaduc en maçonnerie. Le viaduc est plus cher à la construction mais coûte moins à l'entretien et selon les critères de l'époque il est plus beau. Dans le dossier de construction, on trouve cette remarque respectueuse du site et des gens :

«On a pensé construire un pont en béton sans revêtement. Cette idée fut abandonnée pour un viaduc plus esthétique, car placé dans un site admirable et particulièrement exposé à la vue d'un public nombreux et éclairé».

Ainsi le viaduc sera tout en maçonnerie avec huit arches en plein cintre de 16 mètres d'ouverture. Les parements sont en moellons d'Arvel et l'intrados des voûtes est à parements en moellons piqués de Saint-Triphon. Les bandeaux et les plinthes sont en granit du Tessin taillé à la marteline.

La construction dura 18 mois. Elle nécessita 260'000 heures de

travail au prix moyen de l'heure de 1,41 fr ce qui était apparemment bien peu, même pour l'époque, puisque les ouvriers se mettent en grève du 14 avril au 3 mai 1923. Le chantier est complexe, car le trafic doit continuer pendant les travaux, au moins sur une voie. Le ripage d'un tablier de 600 tonnes en trois heures et demi, la nuit du 6 au 7 octobre 1922, a dû être spectaculaire! Finalement, tout finit bien, dans

les délais et pour un coût de 1'360'000 fr alors que le budget prévoyait une dépense de 1'516'000 fr. Techniquement, esthétiquement et financièrement: quel bel ouvrage !

Cl. Q.

Référence. Notice sur la reconstruction du viaduc de Paudex / E.Jambé / Bulletin technique de la Suisse Romande, 19256.



Le viaduc de Paudex a été inauguré en 1923.

Commune de Paudex



Calendrier de l'Avent 2012

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1er décembre	02 décembre
					Famille di Natale Lac 7	Feu de l'Avent 18h00 s/la digue du Port

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
03 décembre	04 décembre	05 décembre	06 décembre	07 décembre	08 décembre	09 décembre
Commune Cave communale	Famille Ternon Bernadaz 40	Ecole maternelle du Jeudi Bordinette 9	Famille Meystre Lac 12	Famille Coi Etang 4	Fam. de Landerset Bernadaz 28	Immeuble Simplon 47

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10 décembre	11 décembre	12 décembre	13 décembre	14 décembre	15 décembre	16 décembre
Familles Quartier et Genovese Bordinette 4	Raclette Commerçants Place du Village	Famille Dietler Lac 30	Ecole de Paudex UAPE / Garderie "les petits pas"	Fam. Frauchiger Fontaine 8	Famille Simon Fontaine 3	Famille Jaquet Fontaine 6

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
17 décembre	18 décembre	19 décembre	20 décembre	21 décembre	22 décembre	23 décembre
	Famille Witschi Bochat 36	Famille Villamar Charrettaz 8	Famille Khelidj Charrettaz 12			